

## **Journée nationale de la lumière**

Conférence de presse du 27 novembre 2008 à Berne

### **Soyez éclairés – de jour aussi!**

La lumière, c'est la vue, pourrait-on dire. Mais malgré l'évidence qui se dégage de cette affirmation, la police de la circulation doit constater qu'un nombre étonnant de véhicules à moteur est équipé d'un éclairage défectueux. Ici, un «borgne», là un feu de croisement à peine perceptible ou encore des feux de route non réglementaires: autant de lacunes qui, hélas, restent ordinaires. Pourtant, un simple tour du véhicule suffirait pour constater ces défauts et les faire réparer, sans compter que les voitures et les poids lourds de la dernière génération sont souvent munis de systèmes d'alerte signalant avec précision quels feux ont cessé de fonctionner.

L'automne et l'hiver marquent l'arrivée d'une saison exigeante pour la sécurité de la circulation. L'aube vient plus tard et le crépuscule plus tôt; le brouillard est plus fréquent et certains jours, la pénombre est permanente. Les conducteurs doivent alors fournir des efforts supplémentaires. Ils doivent tout spécialement bien voir et être vus. Avant de prendre la route, ils doivent contrôler consciencieusement le bon fonctionnement de l'éclairage de leur véhicule. Ils sont tenus de s'assurer qu'ils seront aperçus à temps et ne qu'ils constitueront pas un danger mortel pour les autres usagers de la circulation. Et ils ne peuvent se décharger de cette responsabilité ni sur le brouillard, ni sur la mauvaise visibilité.

La CCCS, l'organisation faîtière des chefs des polices de la circulation de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein, accorde tout son soutien aux efforts visant à améliorer la sécurité routière. Ainsi, j'appuie sans réserve la 2e Journée nationale de la lumière «Visibilité = sécurité» du groupe de travail «Sécurité grâce à la visibilité» au sein duquel la CCCS est représentée par son équipe sur l'instruction de la circulation routière. L'action incite les conducteurs à prendre leurs responsabilités en matière d'éclairage au lieu d'attendre que la police leur signale les manquements éventuels. Cela s'applique plus particulièrement en ce moment, avec l'arrivée des intempéries, mais c'est valable tout au long de l'année.

Ueli Zoelly

Président de la Communauté de travail des chefs des polices de la circulation de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein (CCCS)